

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves  
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 11 décembre 2017 conférant un grade d'officier de réserve  
au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1734894A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4221-3, L. 4221-6 et R. 4211-4 à R. 4221-28 ;

Vu l'avis n° 32501 GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 12 avril 2017 relatif à l'évaluation psychologique des candidats à la réserve opérationnelle,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

M. Antoine, Jean, Michel Sohm est nommé au grade de lieutenant de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi d'expert en accidentologie au profit du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 décembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général, commandant et délégué  
aux réserves de la gendarmerie nationale,*

A. FOUGERAT